Nations Unies S/PV.9504/Corr.1

Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9504e séance
Mardi 12 décembre 2023, à 15 h 20
New York

Rectificatif

Page 1, colonnes 1 et 2

La déclaration de l'Ambassadeur Biang doit se lire comme suit:

C'est pour moi un honneur que de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité en application du paragraphe 19 e) de la résolution 2653 (2022), dans lequel le Comité a été prié de rendre compte de ses travaux au Conseil une fois par an. Dans ma déclaration, je retracerai brièvement les travaux qui ont été menés depuis mon dernier rapport au Conseil, le 21 décembre 2022 (voir S/PV.9233).

À ce jour en 2023, le Comité s'est réuni à six reprises dans le cadre de consultations et a organisé une séance d'information à l'intention des États Membres.

Le 14 février, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le programme de travail du Groupe créé en application de la résolution 2653 (2022), ainsi que des exposés du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le 10 mars, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport d'activité du Groupe (S/2023/189), présenté en application du paragraphe 21 c) de la résolution 2653 (2022).

Le 30 juin, le Comité a examiné le rapport sur la visite que le Président a effectuée en Haïti et en République dominicaine du 12 au 16 juin.

Le 8 septembre, après avoir entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le rapport final du Groupe (S/2023/674), présenté en application du paragraphe 21 c) de la résolution 2653 (2022), le Comité a examiné les conclusions et les recommandations y figurant. Il a également entendu un exposé de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) sur les procédures à suivre pour établir un accord de coopération entre le Comité et INTERPOL.

Le 31 octobre, le Comité a entendu un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au nom du Coordonnateur des secours d'urgence, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2664 (2023).

Le 7 novembre, le Comité a invité les États Membres à assister à un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur les principales conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe (S/2023/674), présenté en application du paragraphe 21 c) de la résolution 2653 (2022).

Enfin, le 4 décembre, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts concernant le programme de travail du Groupe, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2700 (2023).

Du 12 au 16 juin, je me suis rendu en Haïti et en République dominicaine pour recueillir des informations de première main sur la mise en œuvre des mesures de sanction. Effectuée en application du paragraphe 19 g) de la résolution 2653 (2022), par lequel le Conseil de sécurité a chargé le Comité de favoriser le dialogue entre le Comité et les États Membres intéressés, en particulier ceux de la région, cette visite a permis de renforcer la coopération entre le Comité, son groupe d'experts et le Gouvernement haïtien, ainsi qu'avec le Gouvernement de la République dominicaine.

Ayant déjà fait un compte rendu de ma visite au Conseil de sécurité le 6 juillet 2023 (voir S/PV.9368), je n'y reviendrai pas plus en détail aujourd'hui. J'espère que le Comité dans son ensemble pourra se rendre en Haïti dès que la situation le permettra.

Le Groupe d'experts constitué en application de la résolution 2653 (2022) a présenté au Conseil un rapport d'activité le 13 mars (voir S/2023/189) et un rapport final le 15 septembre (voir S/2023/674). Il a par ailleurs

Document adapté

Merci de recycler

adressé deux rapports périodiques au Comité durant son mandat. Ces rapports ont apporté des éclairages extrêmement utiles sur la situation en Haïti, ainsi que sur plusieurs personnes susceptibles d'être responsables ou complices d'activités faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité en Haïti, ou ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités. Le mandat du Groupe a été prorogé jusqu'au 18 novembre 2024 en application de la résolution 2700 (2023). Après avoir été constitué par le Secrétaire général le 13 novembre 2023, le Groupe a présenté son plan de travail au Comité le 4 décembre.

Dans la résolution 2700 (2023), par laquelle le régime de sanctions concernant Haïti a été reconduit pour une durée d'un an, le Conseil de sécurité a également chargé le Comité d'examiner dans les meilleurs délais la version mise à jour de la liste des personnes et entités visées dans la résolution 2653 (2022), compte tenu des rapports présentés par le Groupe d'experts. À cet égard, j'ai activement collaboré avec les membres du Comité pour promouvoir et faciliter l'application des orientations du Conseil.

Le 8 décembre 2023, le Comité a inscrit quatre personnes sur sa liste relative aux sanctions et il reste activement saisi de la question. Je pense que la mise en œuvre du régime de sanctions institué par la résolution 2653 (2022), parallèlement à d'autres mesures nécessaires, peut sensiblement contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays et à la création d'un environnement propice à un processus politique fructueux.

Au terme de mon mandat de Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022), je tiens à remercier les membres du Comité pour le soutien qu'ils m'ont apporté dans mes fonctions de président et pour l'esprit collégial qui a présidé à nos travaux. Je voudrais également remercier le Gouvernement haïtien de la collaboration qu'il m'a apportée et de l'hospitalité qu'il m'a réservée lors de ma visite. Pour terminer, je remercie les États Membres, en particulier ceux de la région, de leur coopération avec le Comité et de leur participation à ses réunions cette année. J'encourage les États Membres à continuer de renforcer leur coopération avec le Groupe d'experts et le Comité.